



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Pénurie de personnel qualifié dans les services de réanimation des hôpitaux

Question écrite n° 32933

### Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les personnels soignants des services de réanimation. En effet, la pression hospitalière s'intensifiant à Paris et dans la petite couronne, la direction des ressources humaines de l'AP-HP a envoyé aux chefs de service une note interne envisageant l'annulation des congés de la Toussaint. Les personnels des services de réanimation ont été mis à rude épreuve au printemps 2020 et ont fait preuve d'une rigueur professionnelle et d'une implication totale dans les soins apportés aux patients atteints du covid-19. Mais là ils sont épuisés et à bout de souffle. L'institut Pasteur redoute une saturation des services de réanimation en novembre 2020. Pour nombre de chefs de services de réanimation, le problème ne se trouve pas dans les équipements, les respirateurs et les infrastructures mais dans les renforts humains qui vont sûrement manquer. Ils mettent en avant la difficulté de trouver du personnel formé et des intérimaires. Alors que le Gouvernement, depuis la fin du confinement, n'a cessé de prédire l'arrivée de cette deuxième vague pour l'automne 2020, pourquoi n'avoir pas profité des quelques mois de répit pour former ces personnels qui font cruellement défaut ? Avoir des lits de réanimation et des respirateurs est essentiel, encore faut-il du personnel qualifié pour accompagner les malades les plus graves atteints du covid-19. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend faire face à cette pénurie de personnel qui semble inéluctable dans les semaines à venir.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Brochand](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32933

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 7010

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)